



# LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT

## SEPTEMBRE 2006

### BUREAU

Président : J.-P. Gabireau  
Vice-Président : S. Bédos  
Secrétaire : L.-P. Cauvin  
Trésorière : A. Bizot

### SOMMAIRE

- Editorial (p. 1)
- Création d'un C.L.I.C. Rockwood (p. 2)
- De la fourche à la fourchette (p.2)
- La rivière (p. 3)
- Création d'une liaison douce (p. 3)
- Avec Internet (p. 3)
- Vérité et contre-vérité (p. 4)
- De l'eau de boisson de qualité (p. 4)
- Bulletin d'adhésion/cotisation (p. 4)

### FORUM DES ASSOCIATIONS 16 Septembre 2006

*A cette occasion, rencontrons-nous  
pour engager le dialogue  
sur le P.N.R.,  
l'alimentation bio  
dans les cantines scolaires  
et autres sujets...*

### Sermaise Environnement Association pour la protection de l'environnement et l'amélioration de l'habitat

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 26.10.1972  
enregistrée sous le numéro 0911000192  
publiée au *Journal Officiel* du 18 novembre 1972  
agrée par arrêtés du Préfet de l'Essonne  
n<sup>os</sup> 92-3166 et 92-3167 du 5 octobre 1992

Siège : Mairie de Sermaise (Essonne)

Siège administratif :

18, rue de la Grosse-Haie, 91530 Sermaise  
Courriel : serm-environnement@hotmail.fr

### Éditorial

#### H.Q.E. = P.N.R.!...

Des sigles parmi d'autres. Au-delà des mots qui les constituent, après leur "développement", il y a la réflexion et l'action qu'ils inspirent.

H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale) : ce à quoi nous aspirons tous !... Thème populaire s'il en est, comme l'est d'ailleurs tout autant celui de P.N.R. (Parc Naturel Régional) qui est un des moyens pour l'atteinte de la haute qualité environnementale.

Votre Association, engagée dans la réflexion aux côtés de ses associations-sœurs de la vallée, a franchi le pas, au milieu de celles-ci, pour passer à l'action et prendre toute sa part (diffusion de tracts, affiches...) dans la campagne d'information tendant à ce que notre Commune et quatorze de ses voisines demandent à être intégrées au périmètre d'études de la charte révisée du P.N.R. de la Haute-Vallée de Chevreuse.

Une réunion publique regroupant 150 participants enthousiastes a eu lieu le 20 juin 2006 au Centre culturel de Dourdan, réunion au cours de laquelle d'éminentes personnalités publiques sont venues témoigner de l'intérêt indubitable pour les communes d'appartenir à une telle structure disposant de personnels hautement qualifiés pouvant conseiller et accompagner utilement les collectivités en leurs projets dans de nombreux domaines et les aider à la constitution de dossiers subventionnés par la Région.

Ces intervenants particulièrement compétents, engagés en qualité d'élus dans la vie publique au sein du P.N.R. de la Haute-Vallée de Chevreuse, ont répondu de façon courtoise et fort documentée aux nombreuses questions du public, y compris celles qui se voulaient embarrassantes !...

La pertinence des questions, comme la non moins pertinence des réponses qui leur ont été apportées, ont convaincu la grande majorité de l'assistance de la justesse de l'action engagée par l'ensemble des associations de protection de l'environnement de la haute vallée de l'Orge.

L'enthousiasme du public, ainsi que le très favorable accueil que l'opinion a réservé à ce projet sont autant d'encouragements à poursuivre, durant les mois à venir, cette campagne jusqu'à son aboutissement.

Il appartient désormais à chaque habitant de transformer cette démarche associative en une exigence citoyenne de rejoindre une structure (le P.N.R.) ayant largement fait ses preuves en terme de qualité de vie pour les habitants qu'elle regroupe.

Sans avoir à tenir compte de son appartenance à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, notre Commune a la capacité d'en décider. C'est ce qu'a fait sans hésiter la majorité du Conseil municipal de Saint-Chéron en émettant un avis favorable, ce que s'apprentent à faire nombre des communes avoisinantes sollicitées pour se saisir de ce projet dont la popularité, l'efficacité écologique et environnementale ne sont plus à démontrer.

L.-P.C.

# CRÉATION D'UN C.L.I.C. ROCKWOOD

EN date du 21 mars 2006, le Préfet de l'Essonne a pris un arrêté portant création d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) relatif aux installations de conditionnement de produits chimiques et de liquides inflammables stockés sur le site de la Société Rockwood à Saint-Chéron au lieu-dit La Rachée. (en limite de la commune de Sermaise).

Ce site est classé Seveso II "seuil haut" en application de la réglementation en vigueur et comporte, en cas d'accident industriel, un danger toxique pour la population environnante.

## HISTORIQUE DE LA DIRECTIVE SEVESO

En juillet 1976, près de la ville italienne de Seveso, l'explosion d'un réacteur chimique de la société ICMESA provoque le rejet de grandes quantités de dioxines dans l'atmosphère.

Plus de 37.000 personnes subissent les conséquences de ce très grave accident : 1.800 hectares sont pollués, le cheptel abattu, des bâtiments rasés.

Seveso a donné son nom à une directive européenne en 1982 demandant à chacun des états membres de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques présentés par les industries de

chimie, raffineries, stockage de produits toxiques, gaz liquéfiés.

En 1996, une nouvelle directive européenne, nommée Seveso II apporte un certain nombre de modifications.

La directive s'applique non plus aux seules installations, mais à l'ensemble des établissements.

Plus de 600 établissements sont classés Seveso II "seuil haut" (dangereux) en France, dont six dans le département de l'Essonne.

La loi du 30 Juillet 2003 prévoit la constitution d'un CLIC sur chacun des sites Seveso II "seuil haut", l'objectif étant de développer la culture du risque et de favoriser les bons comportements des riverains en cas d'accident.

## COMPOSITION DU CLIC

Le comité est composé de 5 collèges :

- le collège des représentants des administrations publiques (Sous-Préfecture, DRIRE, DDE).
- le collège des représentants des collectivités territoriales (communes de Sermaise et de Saint-Chéron).
- le collège des représentants de l'exploitant (Société Rockwood).
- le collège des représentants des riverains (associations, Vernis Jacquelin, Centre aéré de la commune de Paray-Vieille-Poste).

- le collège des représentants des salariés de la Société Rockwood).

Les membres de ce comité sont nommés pour 3 ans renouvelables. Sermaise Environnement y occupe un poste.

Le comité a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants.

Il est associé à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Il informe régulièrement le public de ses actions.

Il est informé par l'exploitant des projets de modifications et d'extension le plus en amont possible.

Il est destinataire des rapports d'analyse critique ainsi que des plans d'urgence et d'exercices relatifs à ces plans.

Il émet des observations sur les documents de l'exploitant en vue d'informer la population exposée.

Une première réunion d'information de l'ensemble des représentants des CLIC du département s'est déroulée le 9 mai 2006 à la préfecture d'Évry.

En ce qui concerne le CLIC Rockwood, plus particulièrement, une première réunion devrait se tenir au cours du mois de septembre 2006.

A suivre.

J.-P. G.

# DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

## *Alimentation bio à la cantine scolaire de Sermaise ?...*

DANS le cadre de l'observatoire participatif de ses engagements, le Conseil général présentait le 24 avril dernier son projet de politique agricole départementale.

L'objet de la démarche du Conseil général consiste à mieux répondre aux attentes et enjeux du monde agricole dans une logique de développement durable.

A cet effet, l'assemblée départementale a engagé une réflexion qui l'a conduite à retenir cinq orientations pour définir son plan d'action :

1. Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
2. Favoriser une gestion optimisée des espaces agricoles ;
3. Favoriser les circuits courts de commercialisation et des productions locales de qualité ;
4. Soutenir les pratiques agricoles innovantes ;
5. Soutenir la formation et l'emploi agricole.

Le point 3 de ces orientations, qui s'articule autour de trois idées, mérite une attention toute particulière. Il s'agit de :

a) Favoriser des circuits courts de commercialisation. C'est-à-dire créer, développer et mettre en place des moyens permettant aux producteurs de commercialiser leur production. Par exemple, créer des marchés spécifiques ouverts aux producteurs locaux afin que les consommateurs essonnais viennent s'y approvisionner.

b) Valoriser des productions locales de qualité, en soutenant par exemple les activités spécialisées et en favorisant des produits régionaux issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.

Cette idée vise à ce que la restauration dans les collèges s'effectue à partir de productions agricoles locales issues de l'agriculture biologique.

La restauration collective dans les collèges étant placée sous l'autorité du Conseil général, celui-ci peut en effet agir, dans le cadre de ses orientations en matière agricole, pour que les collégiens accèdent à une alimentation saine et de qualité à partir de denrées issues de l'agriculture biologique.

On ne peut qu'applaudir à cette initiative qui conduira, sans bourse déliée pour les familles, à ce que nos adolescents s'alimentent convenablement.

A l'objection de ceux qui prétendent que cela coûtera plus cher, une seule réponse : certes, les prix de revient des produits bio sont plus élevés que ceux de produits issus de l'agriculture conventionnelle, mais le fait que l'approvisionnement des cantines se fera non plus par l'intermédiaire de grossistes, mais en direct auprès des producteurs locaux compensera le surcoût inhérent à la production bio et ne devrait pas grever le prix de vente des repas aux familles.

c) Soutenir l'organisation de manifestations agricoles permettant de promouvoir les produits locaux.

Au-delà du cresson, de la tomate et du haricot, dont les promotions sont assurées par des foires spécifiques dans notre département, le Conseil général compte sur l'émergence d'initiatives de telles manifestations provenant du monde agricole.

Puissent les louables intentions du Conseil général pour l'alimentation bio dans les cantines des collèges, tout en favorisant les débouchés des productions agricoles locales de qualité, inspirer notre Commune pour agir à son niveau afin que l'alimentation bio des enfants fasse son entrée dans les cantines scolaires de nos écoles sans surcoût pour les familles.

Il faut savoir que de la saine qualité de l'alimentation de l'enfant dépend pour beaucoup la bonne santé du futur adulte.

L.-P. C.

## Notre rivière

LA rivière est le reflet de nos comportements. Elle pourrait être un bon indicateur de notre implication, de notre volonté de laisser à nos enfants et aux générations futures autre chose que des biens matériels : du patrimoine naturel, un écosystème. Rendez-vous sur le pont de l'Orge à Sermaise, et essayez de trouver une flore, des algues, des poissons, de la vie, regardez les rives, le lavoir (où ici autrefois on a lavé du linge), imaginez-vous sur un autre pont, de la Juine par exemple, comparez et demandez vous pourquoi tant de différence. Notre rivière a été trop longtemps négligée. L'eau des rus, sources et résurgences des nappes phréatiques qui l'alimentait s'est tarie ou a été détournée vers nos robinets. Mais nous ne sommes pas égoïstes, nous lui retournons, par l'intermédiaire des yeux noirs (des buses et

des tuyaux, qui crèvent ses berges), nos eaux pluviales pas très pluviales, franchement fongicides, herbicides, insecticides et salées l'hiver. Elle agonise dans l'attente d'un sursaut qui tarde à venir, elle nous crie "au secours, au secours !". A Mauchamps (c'est tout près) on n'a pas de rivière, mais des idées et des tuyaux, on n'en veut plus. D'autres restaurent les mares, d'autres ne salent plus les routes, mais les sablent, et ne passent plus les caniveaux au désherbant depuis longtemps. En fait, respecter et préserver la rivière et son écosystème, c'est plus compliqué, plus cher, ça interpelle. Ça pourrait être du civisme (vis-à-vis des gens de l'aval), une prise de conscience, mais surtout, cela nous permettrait d'être en règle avec nos enfants à qui nous l'empruntons. La rivière nous la voulons propre, naturel et sauvage, comme avant..

### Création d'une liaison douce sur le CD 116

Saluons cette excellente initiative du Conseil Général de notre département

DANS le cadre du Schéma directeur départemental des circulations douces adopté à l'unanimité par le Conseil général de l'Essonne en octobre 2003, l'aménagement d'une liaison douce est en cours de finalisation le long du CD 116.

Ce tronçon de 4,5 km commence au niveau de l'ancien passage à niveau, passe sous le nouveau pont de chemin de fer et se poursuit jusqu'à la gare de Sermaise.

Ce projet fait partie des 35 itinéraires qui seront aménagés à l'horizon 2015 dans notre département. Cet aménagement est destiné exclusivement aux dé-

placements non motorisés (cyclistes et piétons).

Cet espace réservé, prévu de couleur ocre, permettra une amélioration sensible de la sécurité pour les cyclistes et les piétons.

Cependant, faute de place suffisante, la liaison est réinsérée en circulation mixte sur la chaussée au niveau du rond-point et de la gare.

Ces deux endroits sont extrêmement dangereux.

Le rond-point est devenu une zone de non droit (vitesse excessive, non respect du code de la route) aboutissant à des accidents parfois graves.

La priorité due aux piétons au niveau de la gare RER n'est pas respectée.

Pour ces deux endroits en particulier, il est indispensable de sécuriser le passage des piétons et cyclistes (création de zones « 30 », mise en place de feux tricolores).

Suite à notre demande, la DDE a accepté que l'Association soit consultée sur le projet d'aménagement particulièrement à ces deux endroits.

D'autre part, Monsieur le Maire nous a fait part de son intention de faire procéder à un certain nombre d'aménagements au niveau de la rue Paul-Blot, à

l'entrée de notre village, afin de sécuriser les piétons pour le franchissement du pont sur l'Orge (création d'un pont de bois réservé aux piétons notamment).

Nous souhaitons que la création de ces aménagements piétons soient poursuivis au niveau de centre bourg permettant aux sorties des écoles, la traversée sécurisée des chaussées par nos enfants et leurs parents avec poussette.

PARTAGEONS  
LA VOIRIE  
DANS LE RESPECT  
DES UNS  
ET DES AUTRES

### Avec Internet

Vous souhaitez être informé(e) sur les possibilités de vous approvisionner chez le producteur en denrées bio, échanger et dialoguer sur tous les sujets environnementaux : Sermaise Environnement tient son adresse électronique à votre disposition, transmettez-lui la vôtre.

[serm.environnement@hotmail.fr](mailto:serm.environnement@hotmail.fr)

*Consommer bio : c'est bon pour la santé...  
Produire bio : c'est bon pour l'environnement !*

## VÉRITÉ ET CONTRE-VÉRITÉ

**I**L est inexact de dire que d'être dans un Parc naturel régional nuirait au développement économique d'une quelconque collectivité publique territoriale (commune, communauté de communes) et priverait celle-ci de toute initiative dans ce domaine. Le décret n° 94-765 du 1<sup>er</sup> septembre 1994 affirme tout le contraire puisqu'il indique qu'un Parc naturel régional doit "contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie".

### *De l'eau de boisson de qualité au meilleur prix*

**B**OIRE de l'eau en bouteille a un coût énergétique, environnemental et social très important. On estime en général qu'entre la fabrication de la bouteille, la fabrication et la consommation du camion pour le transport sur le site de distribution, l'usure des routes, l'énergie pour l'embouteillage, l'entreposage, le transport du magasin au domicile du consommateur, le recyclage de la bouteille, etc., le litre d'eau embouteillée nécessite environ 2 cl de pétrole. A ces dépenses énergétiques, il y a lieu d'ajouter les coûts sociaux induits des pollutions atmosphériques et autres nuisances sur notre santé. En comparaison, l'eau du robinet, généralement d'excellente qualité après un filtrage sommaire (très surveillée et meilleure pour la santé que certaines eaux en bouteille chargées en sels néfastes pour la santé, selon les médecins) ne nécessite en énergie électrique

que 1 Wh/litre pour son traitement (purification) et son acheminement par le réseau jusqu'au domicile du consommateur.

La consommation pour la boisson et la cuisine d'eau du robinet n'a pas très bonne presse, il faut en convenir. Cette "mauvaise" réputation est à la fois fondée et infondée.

On lui reproche de contenir des nitrates, lesquels deviennent des nitrites dans l'appareil digestif qui, en se combinant avec des amines, forment des substances aux effets cancérigènes avérés chez l'homme.

On lui reproche aussi sa forte teneur en chlore qui lui donne ce goût si déplaisant que nous lui connaissons. Il faut savoir et le rappeler que le chlore est le procédé de désinfection de l'eau le plus performant.

De ces inconvénients on sait s'affranchir, il suffit de filtrer avant

usage son eau de boisson et de cuisine puisée au robinet. Parmi les procédés les moins onéreux et les plus fiables, citons les carafes et/ou cruches filtrantes. Elles sont équipées de filtres constitués de charbon actif et de résines échangeuses d'ions. Elles éliminent les polluants résiduels que contient l'eau du robinet, parmi lesquels les métaux lourds, le chlore et les nitrates, réduisent les polluants organiques, dont les pesticides, tout en conservant à l'eau filtrée ses nutriments indispensables.

Très avantageuse économiquement (l'eau filtrée revient beaucoup moins chère que l'eau en bouteille), la filtration de l'eau de boisson et de cuisine est une alternative à la consommation d'eau en bouteille écologiquement et sanitaire très discutable dès lors qu'elle est source de plus d'inconvénients que d'avantages.

A votre santé !...

### BULLETIN D'ADHÉSION / COTISATION

Nom ..... Prénoms .....

Adresse .....

Téléphone..... Courriel .....

*Adhère à Sermaise Environnement, 18, rue de la Grosse-Haie, 91530 Sermaise*

Courriel : [serm-environnement@hotmail.fr](mailto:serm-environnement@hotmail.fr)

COTISATION INDIVIDUELLE 15 €  ADHÉSION SOUTIEN 25 € +

COTISATION COUPLE 20 €  COTISATION JEUNE (10-18 ans) 5 €

Établir les chèques à l'ordre de Sermaise Environnement